

s'appliqueraient tout particulièrement aux États nucléaires. Les modalités de vérification, renforcées par des garanties intégrales, assureraient que toutes les parties à ce traité assumeraient essentiellement les mêmes obligations que celles acceptées par les États non nucléaires parties au TNP. Vu notamment l'intérêt nouveau que l'Assemblée porte à ce sujet, il conviendrait donc, de l'avis du Canada, que le Comité du désarmement entreprenne sous peu l'examen de cette question.

Les deux autres éléments de la "stratégie de l'asphyxie" seraient constitués d'accords destinés à mettre un terme aux essais en vol de tous les nouveaux vecteurs stratégiques et à limiter, puis à progressivement réduire, les dépenses militaires consacrées à tous les nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques, lesquels seraient assujettis aux méthodes de vérification appropriées. Même si à l'heure actuelle il peut être prématuré de prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre toute la stratégie, ces éléments peuvent et devraient être étudiés, soit isolément, soit dans le cadre d'une démarche concertée. La Session extraordinaire a déjà commandé une étude sensiblement analogue sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous espérons vivement pouvoir disposer des recommandations du Conseil consultatif du Secrétaire général au sujet d'un Programme d'études des Nations Unies. Nous sommes portés à croire qu'une partie de ce programme pourrait comprendre la proposition constructive de la Suède en faveur d'une étude des systèmes d'armes nucléaires, laquelle donnerait une occasion supplémentaire d'examiner le genre de démarche que le Canada propose.

Il ne fait pas de doute que des réductions équilibrées des dépenses militaires dans un contexte bilatéral, régional ou même mondial pourraient aussi présenter des avantages considérables. La mise en place d'un système normalisé de présentation pourrait permettre de prendre des mesures destinées à réduire les dépenses militaires. Nous devrions étudier la possibilité de tenir des discussions multilatérales sur la détermination des domaines de dépenses militaires où l'on pourrait opérer des réductions, et sur la manière d'y parvenir. Si l'on veut progresser, il faudra être davantage disposé à communiquer des renseignements et à reconnaître la nécessité de vérifications adéquates. Je suis déçu de constater que l'appui en faveur d'une étude pilote sur un système normalisé de présentation se limite jusqu'ici à un très petit nombre de pays. Sans la participation de pays appartenant à différents groupes géopolitiques, dont tous les États dotés de l'arme nucléaire, toute expérience de ce genre n'aura qu'une valeur limitée.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée donne une haute priorité à la négociation d'un traité sur les armes chimiques. D'intensives discussions bilatérales ont actuellement lieu entre l'URSS et les États-Unis afin de présenter, comme il avait été demandé, un projet conjoint au Comité du désarmement. Nous croyons savoir que les choses vont bon train, mais qu'il faudra peut-être attendre quelque temps avant que les éléments clés d'un traité ne puissent être déposés au Comité du désarmement par les deux coparrains. Nous espérons vivement que, lors de sa réunion, le Comité entreprendra des travaux dans les domaines où il existe déjà de grands terrains d'entente, comme la portée du futur traité, peu importe que les négociations bilatérales soient terminées ou non. Il est évident qu'il reste considérablement de travail à accomplir avant de pouvoir entreprendre la négociation d'un traité multilatéral sur les armes chimiques. Nous estimons que le Comité du désarmement pourrait utilement s'attaquer à cette tâche en créant un groupe de travail qui pourrait, par exemple, s'occuper de la définition des agents chimiques.